

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 5 mars 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (28r, 29v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 5 mars 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41785>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 mars 1861](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

## Description

RésuméGodin demande la révision de l'impôt frappant les fenêtres et les portes du Familistère. Il explique au préfet que toutes les habitations ne sont pas achevées et pas louées, et fait le compte de 118 ouvertures indûment imposées. Il demande en outre la révision de la catégorie dans laquelle sont placées les habitations du Familistère, les logements ne comportant qu'une à trois ouvertures. Godin précise qu'il se croit fondé dans sa réclamation car le gouvernement se montre favorable à l'assainissement et à l'amélioration des habitations ouvrières.

NotesGeorges Castaing est Préfet de l'Aisne de 1861 à 1866.

SupportLa première page de la lettre est copiée deux fois (folios 27r et 28r)

## Mots-clés

[Familistère, Impôts](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

à Monsieur le Prift  
du Département de l'Orne

Monsieur le Prift

je fait entrouire a force des mes  
dixies de faire a radier des logements  
a mes ouvriers, celle entretien  
que j'en ai fait n'est rien et pas  
assez pour que ce ne comprenne d'habitations  
parfaitement separées et sans communica-  
tions le une avec autres et chaque  
habitation est formée de une a trois  
ouvertures, trois logements au plus sont placés一起

les dixies sont composés d'un rez-de-chaussé  
un étage en dessous et un deuxième  
étage il n'y a pas d'ascenseur

les habitations qui sont dans ces  
immeubles ne sont pas toutes occupées  
le rez-de-chaussé contient dans un état  
de ruines 36 appartemens, le premier étage 82, le  
second 12 et le 3<sup>me</sup> 34, les appartemens  
ne sont pas représentés dans un état de  
300 appartemens cependant imposés et dont  
je vous prie Monsieur le Prift de me faire  
donner décharge au moins temps de bien vouloir  
produire un inventaire qui toutes les habitations  
a posséder que d'une a trois ouvertures il  
ya lieu à réviser de la catégorie dans  
laquelle nos portes et portes en bois  
ont été portées, je suis d'autant plus

(22)

jeudi chavaine le 26 ayer des temps  
que j'avois à faire et que tout  
peut être au contraire qui est plus  
bien le commencement d'auant  
de l'abattement de la ville, et que  
ce moment que je suis fait faire au temps  
a cause volonté que lequel  
a été fait dans ce cas temps que  
la mortification

au temps que je suis arrivé que  
les charges que je me suis apporté pour  
que le temps que j'avois fait faire au temps  
que j'avois fait faire au temps que  
j'avois fait faire au temps que

et de ce temps que j'avois fait faire au temps que

Monsieur le Riff  
sache bien tout au contraire

L'ordre

laison 3 mars 1661